

## BAREME DE COTISATIONS 2016

Membre Actif - Codes NAF 79.11Z et 79.12Z

**Membres Affiliés - Opérateurs Touristiques immatriculés autres que les Agents de Voyages (hors codes NAF 79.11Z et 79.12Z)**

Nombre de Salariés	Cotisation
1 à 5	850 €
6 à 9	1.200 €
10 à 19	1.890 €
20 à 49	3.010 €
50 à 99	4.080 €
100 à 199	6.120 €
200 à 299	7.500 €
300 à 499	8.500 €
500 à 749	13.500 €
750 à 999	24.000 €
1000 à 1499	32.000 €
1500 et plus	51.000 €

### **RESEAUX VOLONTAIRES :**

Les Réseaux volontaires regroupant au minimum 20 entités juridiques différentes bénéficient d'une remise<sup>1</sup> de 40 % sur le barème.

Cette remise sera accordée si les deux conditions suivantes sont réunies :

- Faire adhérer 90% des entités juridiques constituant le Réseau volontaire,
- Régler de manière centralisée la cotisation des membres du Réseau volontaire.

*La remise sera portée à 50 % si le Réseau volontaire fait adhérer la totalité des entités juridiques le constituant et si le règlement de la cotisation est centralisé.*

### **NOUVEAUX ADHERENTS INDIVIDUELS :**

**Une remise de 50 % du montant de la cotisation sera accordée pour la première année aux nouveaux adhérents.**

\*

\*\*

### **MEMBRES ASSOCIES :**

**Non immatriculés au Registre des Opérateurs de Tourisme**

Les membres associés s'acquittent d'une cotisation forfaitaire **de 850 €<sup>2</sup>**.

---

<sup>1</sup> Le montant de la cotisation payé par le Réseau volontaire sera égal à la somme des cotisations dues par chacun de ses membres. La remise s'applique sur le total ainsi obtenu.

<sup>2</sup> Les Membres Associés ne bénéficient pas de la plate-forme des services Les Entreprises du Voyage (juridique, social, fiscal)